

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE

Extrait du registre aux délibérations de l'Assemblée Conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale

Séance du 02 septembre 2019

Présents: M. Gaëtan de BILDERLING, Bourgmestre-Président;
M. Frédéric MOREAU, Mme Laurie SPINEUX, M. Bernard MEUTER, ~~M. Etienne DREZE~~,
M. Jean-François FAVRESSE, Echevins;
Mme Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX, Présidente CPAS;
~~M. Marc BUCHET~~, M. Gilles MOUYARD, Mme Françoise SARTO-PIETTE, Mme Josée
LECHIEN, Mme Véronique HENRARD, M. Quentin DENIS, Mme Chantal DEMIL, Mme
Paule PIEFORT, M. Jules LALLEMAND, Mme Déborah DEWULF, Mme Marjoline DUBOIS,
~~M. Romuald DENIS~~, Mme Françoise MATHIEU-MOUREAU, Mme Céline CASTEELS, Mme
Françoise DOUMONT, Conseillers;
Mme Sophie CANARD, Directrice Générale.
Mme Anne-Sophie LEPINNE, M. Pascal GUILIN, Mme Mélanie LISEN, M. Pascal
VANDOREN, Mme Florence BRUNELLO, ~~Mme Marie-Jeanne PETINIOT~~, M. Willy PIRET,
M. Bruno WYNANDS, Conseillers de l'Action Sociale;
Mme Frédérique GOISSE, Directrice générale du CPAS.

Le Conseil conjoint Ville-CPAS,

Le Président ouvre la séance à 19h05.

Il excuse l'absence de MM DREZE, BUCHET, DENIS et de Mme PETINIOT.

1. OBJET : Programme Stratégique Transversal de la Ville et du CPAS (PST)- législature 2018-2024

Mmes CANARD et GOISSE, Directrices générales des deux institutions, présentent le déroulement de construction du PST.

Mme TAHIR-BOUFFIOUX, Présidente du CPAS et M. de BILDERLING, Bourgmestre, donnent des exemples.

Mme CASTEELS remercie pour le travail fourni mais ne retrouve pas l'idée d'une politique générale. L'effet est parcellaire, il n'y a aucune vision globale.

Le PST présenté manque d'analyse préalable et d'évaluation de ce qui existe. Il n'y a aucune indication quant aux priorités.

La communication n'est pas une valeur en soi mais un outil, un moyen qui passe sans doute par l'écoute, mais pas seulement.

Le respect décrit ici dénote une notion d'autorité; il y manque la bienveillance.

Mme DEWULF estime que le travail est fait mais qu'il manque de nombreux éléments, comme les indicateurs. En quoi ce PST est-il un outil de pilotage? Manager, c'est également gérer le passé; or, rien n'est dit sur les actions réalisées ou en cours. Par exemple, que fait-on des immeubles divisés existants au centre-ville?

Ce PST donne une vision de saupoudrage.

Concernant les gestionnaires de projet, elle se pose la question d'une formation de base suffisante des agents envisagés.

Elle estime que ce PST manque d'ambition.

Par contre, elle indique que l'outil Wilway semble être adéquat pour assurer une vision régulière des avancées.

Mme CASTEELS indique que les grandes thématiques relatives à l'environnement sont absentes de ce PST; tout semble pensé pour la voiture. Or, les projets wallons vont beaucoup plus loin; le PST ne

*semble pas en lien avec les ambitions régionales.
Au niveau urbanistique, il manque une analyse préalable .*

*Le Président indique que l'outil n'est pas figé. Des avancées ont déjà eu lieu, comme la charte urbanistique qui a permis d'inverser la tendance de la subdivision de logements.
Il estime que le PST a justement cet avantage de donner une vision d'ensemble.
Il précise que toutes les données ne sont pas encore intégrées, car chaque pilote administratif aura en charge de faire vivre ses actions.*

Mme TAHIR-BOUFFIOUX trouve que c'est précocement de qualifier le PST de non ambitieux.

M. WYNANDS estime que de bonnes choses sont inscrites dans le PST mais qu'elles manquent de précision. Par exemple, les logements d'urgence permettront-ils d'accueillir les chiens? L'habitat léger sera-t-il pris en compte dans un projet de reconversion des zones HP? On parle de synergie entre la Ville et le CPAS, pourquoi envisager alors deux Directeurs financiers dans l'avenir?

PREND ACTE :

du Programme mentionné sous objet, présenté par le Collège communal et le Bureau permanent du CPAS, conformément aux Décrets du 19 juillet 2018 intégrant le Programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et dans la Loi organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'Action sociale, et notamment de son art.2 §2 qui stipule: "*Le Conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le Collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins (...). Au cours de cette même séance du conseil communal, le Programme stratégique transversal est débattu publiquement. (...) Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024, le délai de six mois prévu à l'alinéa 1^{er} est porté à neuf mois.*".

Le présent Programme est débattu en séance et est communiqué au Gouvernement wallon.

Le Président clôt la séance à 19h40.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale,
S. CANARD

Le Bourgmestre,
G. de BILDERLING

Par le Conseil de l'Action Sociale,

La Directrice Générale du CPAS,
F. GOISSE

La Présidente du CPAS,
B. TAHIR-BOUFFIOUX